

## SÉANCE DU 06 SEPTEMBRE 2018

Le trente-et-un août deux mil dix-huit, il a été adressé à chaque conseiller une convocation pour une réunion qui aura lieu le six septembre deux-mil dix-huit à dix-neuf heures trente. Le Maire.

**PRESENTS :** MME NASSIVET – M. BOURAIN – M. COLIN – MME DOUMERET – MME GOURAUD  
MME LAPRADE – M. LEROYER – MME MARTIN – MME ZITOUNI

**POUVOIRS :** MME LOIZEAU A MME LAPRADE  
M. MIOT A MME NASSIVET

**ABSENTS :** M. DUBOIS – M. GIRAUD – M. GRUCHY – M. LATIMIER – M. ROUZEAU

**SECRETAIRE :** M. LEROYER

Madame le Maire ouvre la séance et demande au conseil l'autorisation d'ajouts de deux points de délibération : «travaux de voirie – amendes de police – demande de subvention au Conseil Départemental de la Charente-Maritime» et «emprunt 2018».

Le conseil donne son accord.

### **I - APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/07/2018**

**Le compte-rendu du précédent conseil du 26 juillet 2018** n'ayant pu être communiqué aux conseillers municipaux pour en prendre connaissance, son approbation est reportée au prochain conseil municipal.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **II - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET COMMUNAL- DM N°1**

(QUESTION 1)

2018-09-06\_042/7.1

Rebecca MARTIN propose les modifications de crédits suivantes :

- Suppression des subventions liées à la création des liaisons douces (132 750 €) : le projet n'étant pas assez avancé, l'encaissement de ces subventions est différé ;
- Suppression de la subvention de la CdA affectée au financement des travaux du centre bourg : cette subvention, versée une fois par mandat, est réaffectée au financement de la salle multi-activités ;
- Réduction des subventions du Conseil Départemental de la Charente-Maritime (- 34 000 €) et de l'Etat (- 44 250 €) : le Conseil Départemental ne subventionnera pas autant qu'espéré et la DETR sera encaissée majoritairement sur 2019 ;
- Réinscription de la DETR qui sera perçue en 2018 sur la bonne imputation comptable ;
- Augmentation de 34 000 € des crédits inscrits sur l'opération 259 – Amélioration de la voirie communale ;
- Augmentation de 5 000 € des crédits inscrits sur l'opération 254 – Travaux bâtiments communaux ;
- Inscription d'un emprunt de 400 000 € : cet emprunt, souscrit à un taux très avantageux, permettra à la commune de conserver son autofinancement.

### **Section d'investissement - Dépenses**

<b>Nature</b>	<b>Opération</b>	<b>Libellé</b>	<b>Inscription</b>
2313	254	Travaux bâtiments communaux	5 000,00
<b>Opération 254 – Travaux bâtiments communaux</b>			<b>5 000,00</b>
2315	259	Travaux de voirie	34 000,00
<b>Opération 259 – Amélioration de la voirie communale</b>			<b>34 000,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>39 000,00</b>

### **Section d'investissement - Recettes**

<b>Nature</b>	<b>Opération</b>	<b>Libellé</b>	<b>Inscription</b>
1641	-	Emprunts en euros	400 000,00
<b>Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées</b>			<b>400 000,00</b>
1321	258	Subvention Etat – Centre bourg	-54 000,00
1323	258	Subvention Département – Centre bourg	-34 000,00
13251	258	Subvention CdA – Centre bourg	-150 000,00
1341	258	Dotation d'Equip. des Territ. Ruraux (DETR) – Centre bourg	9 750,00
<b>Opération 258 – Aménagement du centre bourg</b>			<b>-228 250,00</b>
1321	271	Subvention Etat – Création de liaisons douces	-5 000,00
1322	271	Subvention Région – Création de liaisons douces	-104 500,00
1323	271	Subvention Département – Création de liaisons douces	-23 250,00
<b>Opération 271 – Cadre de vie et environnement</b>			<b>-132 750,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>39 000,00</b>

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **III – TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE BOURG – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

(QUESTION 2)

2018-09-06\_043/7.1

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de son centre bourg, la commune de Thairé sollicite l'attribution d'une aide au titre du fonds de revitalisation des centres des petites communes, pour la réhabilitation de trois lieux spécifiques du domaine public communal. Les travaux en question débiteront au mois d'octobre – novembre 2018.

#### **➤ La rue des Halles et la rue des Rouchers deviendront piétonnes**

L'étroitesse de ces rues et leur situation au cœur du bourg leur confèrent une vocation de voie de découverte et de promenade, la circulation piétonne y étant instaurée. L'emploi de matériaux nobles (pierre calcaire pour les caniveaux, bandes pavées...) renforce le caractère historique de ces ruelles qui seront fermées à la circulation des véhicules par des bornes.

#### **➤ Le parvis de la Mairie**

Cette place est traitée en vaste place traversante en pavés de calcaire affirmant la priorité de l'espace public sur les voies de circulation. Quatre arbres et quelques bancs et bornes affirmeront son caractère piéton, convivial et public.

## **Cadrage financier**

La commune sollicite la participation du Conseil Départemental selon les modalités suivantes :

- Montant des travaux subventionnables (Cf. tableau suivant) : 107 913,60 € plafonnés à 100 000 € ;
- Montant de subvention sollicité : 35 000 €.

<b>Nature des travaux</b>	<b>Montant HT</b>
Réfection de la rue des Halles	37 285,57 €
Réfection de la rue des Rouchers	28 622,42 €
Réfection du parvis de la mairie	42 005,61 €
<b>TOTAL SUBVENTIONNABLE</b>	<b>107 913,60 €</b>

Aussi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter la subvention mentionnée auprès du Conseil Départemental, et à signer les documents nécessaires.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **IV - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/10/2018**

(QUESTION 3)  
2018-09-06\_044/4.1

Madame le Maire Propose d'actualiser le tableau des effectifs à compter 1<sup>er</sup> octobre 2018 comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/10/2018

<b>GRADE OU EMPLOI</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Effectif Budgétaire</b>	<b>Postes Pourvus</b>	<b>Postes Vacants</b>
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>					
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	33/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>					
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	21/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Adjoint technique	C	35/35 <sup>ème</sup>	2	1	1
Adjoint technique	C	27/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Adjoint technique	C	24/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
<b>SECTEUR ANIMATION</b>					
Animateur	B	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Adjoint d'animation	C	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Adjoint d'animation	C	12.5/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
<b>SECTEUR A.T.S.E.M.</b>					
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	30.5/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
<b>SECTEUR POLICE MUNICIPALE</b>					
Brigadier-chef	C	22.5/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
<b>TOTAL</b>			<b>12</b>	<b>10</b>	<b>2</b>

<b>EMPLOIS PERMANENTS DES AGENTS CONTRACTUELS (métier, nature du contrat, fondement juridique)</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Effectif Budgétaire</b>	<b>Postes pourvus</b>	<b>Postes vacants</b>
Agent gestion agence postale APC <i>CDD convention mairie-la Poste</i>	C	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Agent d'accueil mairie <i>CDD 3-2 saisonnier</i>	C	20/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Agent technique espaces verts <i>CDD 3-2 saisonnier</i>	C	22.5/35 <sup>ème</sup>	2	2	0
Animateur (vacances scolaires) <i>CDD 3-2 saisonnier</i>	C	500h/an	2	2	0
Agent technique espaces verts <i>CAE</i>	C	20/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Agent technique espaces verts <i>CAE</i>	C	25/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Agent technique voirie-bâtiment <i>CDD 3-2 saisonnier</i>	C	35/35 <sup>ème</sup>	2	2	0
Animateur <i>CAE</i>	C	26/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Agent entretien bâtiments <i>vacataire</i>	C	500h/an	3	3	0
Animateur éducation jeunesse <i>vacataire</i>	C	500h/an	2	2	0

**TOTAL**

<b>16</b>	<b>16</b>	<b>0</b>
-----------	-----------	----------

**TOTAL GENERAL**

<b>28</b>	<b>26</b>	<b>2</b>
-----------	-----------	----------

*POUR : 11*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

### **V - AVENANT AU PLAN EDUCATIF TERRITORIALE (PEDT) 2018**

(QUESTION 4)

2018-09-06\_045/8.1

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2013-016 du conseil municipal du 11 mars 2013 relatif à l'adoption de la mise en place des rythmes scolaires,

Vu la délibération N°2013-035 du conseil municipal du 10 juin 2013 relatif à l'adoption du PEDT (2013),

Vu la délibération N°2014-042 du conseil municipal du 03 juillet 2014 relatif à l'adoption du PEDT (2014),

Vu la délibération N°2017-018 du conseil municipal du 13 avril 2017 relatif à l'adoption du PEDT 2017-2020.

Madame Maryvonne LAPRADE, Maire-Adjoint en charge de l'Enfance, expose au conseil la nécessité de signer un avenant au PEDT 2017-2020 :

Depuis la rentrée 2018-2019, la commune de Thairé a souhaité maintenir la semaine de 4 jours ½ et arrêter les Temps d'Activités Périscolaires (TAP). L'école accueille plus d'enfants, une classe supplémentaire a d'ailleurs été ouverte cette année. Les effectifs de l'accueil périscolaire s'en ressentent.

Les TAP comme nous les avons organisés en 2013 ont eu un franc succès auprès des enfants. De nouvelles activités diverses et variées leur étaient proposées après l'école.

En parallèle de ces TAP était proposé un accueil périscolaire, afin de répondre aux besoins des familles, pendant lequel étaient également proposés des activités mais plus souples aux niveaux des horaires et de la concentration demandée aux enfants que dans le cadre d'un TAP.

Au fil des années, l'accueil périscolaire a fait diminuer les effectifs de fréquentation des TAP sûrement dû également à la difficulté à trouver de nouveaux intervenants et animateurs proposant de nouvelles activités.

Le besoin en personnel supplémentaire pour l'accueil périscolaire joint à l'incertitude de la reconduction de l'aide de financement de l'Etat nous ont alors conduits à l'arrêt des TAP au profit d'un accueil périscolaire en pleine expansion.

**La directrice des accueils péri et extrascolaires a anticipé cette hausse et a repensé avec son équipe d'animateurs l'organisation globale du service afin de concilier les effectifs et l'arrêt des TAP organisés jusqu'alors les mardis et jeudis de 15h45 à 17h15.**

**Chaque soir, des ateliers différents\* par tranche d'âge sont proposés aux enfants afin de répondre à leur rythme et leurs besoins dans des salles différentes afin de privilégier les petits groupes.** \*(théâtre, activités manuelles, jeux collectifs, danse et chant, initiation à l'italien, activités autour du livre etc...).

**La participation d'intervenants extérieurs ponctuelle est également prévue afin de proposer un plus large panel d'activités.**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Maryvonne LAPRADE,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**ADOpte l'avenant qui sera joint à la délibération.**

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **VI - TRAVAUX DE VOIRIE – AMENDES DE POLICE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME**

QUESTION 5

2018-09-06\_046/7.1

Monsieur Stéphane COLIN, Maire-Adjoint voirie-réseaux, expose que des travaux sont à prévoir très rapidement sur le parking de l'école et sur le chemin des écoliers. En effet ces voiries sont très dégradées et les travaux doivent être menés rapidement.

Le Syndicat Départemental de la Voirie des Communes de la Charente Maritime a été consulté et le devis pour ces travaux se monte à 17 773,73 € HT, soit 19 193,52 € TTC.

De tels travaux de voirie peuvent faire l'objet d'une subvention du Conseil Départemental de la Charente Maritime dans le cadre des amendes de police.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- De valider le devis du Syndicat Départemental de la Voirie des Communes de la Charente Maritime relatif aux travaux sur le parking de l'école et sur le chemin des écoliers, pour un montant de 17 773,73 € HT, soit 19 193,52 € TTC ;
- D'autoriser l'engagement des travaux ;
- D'autoriser la demande de subvention dans le cadre des amendes de police auprès du Conseil Départemental de la Charente Maritime.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame Rebecca MARTIN, Maire-Adjoint en charge des finances, rappelle que, lors du vote du budget primitif, la possibilité d'emprunter avait été évoquée.

En effet, bien que la commune ait un autofinancement suffisant pour mener à bien les projets de l'exercice et ceux de l'exercice suivant, il paraissait intéressant d'emprunter afin de conserver cet autofinancement en profitant de taux d'intérêt faibles et sans déstabiliser la situation financière de la commune qui est peu endettée.

Deux banques ont été consultées : la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole.

Les deux établissements bancaires ont fait des propositions avec deux modes d'amortissement du capital : linéaire (échéance dégressive) et progressif (échéance constante).

Seules les propositions à amortissement linéaire ont été examinées, car elles présentent un coût global moindre et libèrent plus rapidement de la capacité d'endettement, même si ce facteur n'est pas forcément pertinent pour des montants empruntés de cet ordre.

Les offres reçues sont synthétisées dans le tableau suivant :

	<b>Caisse d'Epargne</b>	<b>Crédit Agricole</b>
Montant	400 000,00 €	400 000,00 €
Durée	15 ans	15 ans
Taux	Fixe à 1,45 %	Fixe à 1,47 %
Echéances	Trimestrielles	Trimestrielles
Mode d'amortissement	Linéaire - échéances dégressives	Linéaire - échéances dégressives
Total des intérêts	44 225,00 €	44 835,00 €
Frais de dossier	400 €	400 €
Commission d'engagement	-	-
Versement des fonds	Possible en plusieurs fois, au plus tard 3 mois après la signature du contrat	10 % minimum dans les 6 mois suivant la signature du contrat, le solde dans les 6 mois suivants
Remboursement anticipé	Total ou partiel	Total ou partiel
	Possible à chaque échéance, moyennant un préavis de 30 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée)	Possible à chaque échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle et d'une indemnité de gestion (non plafonnées)

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- De valider l'offre de la Caisse d'Epargne pour un emprunt de 400.000 € sur 15 ans au taux fixe de 1.45% ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la session close.**

**La séance est levée à 21 H 00.**

**Liste des présents à la séance 06 septembre 2018**

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Marie-Gabrielle NASSIVET		François MIOT	<b>POUVOIR A MME NASSIVET</b>
Sébastien BOURAIN		Sylvie LOIZEAU	<b>POUVOIR A MME LAPRADE</b>
Stéphane COLIN		Éric LATIMIER	
Maryvonne LAPRADE		Sébastien GIRAUD	
Danielle GOURAUD		Jérôme DUBOIS	
Patricia DOUMERET		Benoît LEROYER	
Dalila ZITOUNI		Rébecca MARTIN	
Yves ROUZEAU		Sandy GRUCHY	

**Table des matières séance du 6 Septembre 2018**

Réf.

I	APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/07/2018		<i>reporté prochain conseil</i>
II	DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET COMMUNAL	(QUESTION 1)	2018-09-06_042/7.1.
III	TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE BOURG DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL	(QUESTION 2)	2018-09-06_043/7.1.
IV	ACTUALISATION TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/10/2018	(QUESTION 3)	2018-09-06_044/4.1.
V	AVENANT AU PLAN EDUCATIF TERRITORIALE 2018	(QUESTION 4)	2018-09-06_045/8.1.
VI	TRAVAUX DE VOIRIE – AMENDES DE POLICE DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME	(QUESTION 5)	2018-09-06_046/7.1.
VII	EMPRUNT 2018	(QUESTION 6)	2018-09-06_047/7.3.

